

Séance du jeudi 22 juillet 2021

Convocation ordinaire du Conseil Municipal le 15 juillet 2021 (affichage ce même jour) à la salle des fêtes de la commune, à effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ▶ Travaux
- ▶ Contrat éclairage public
- ▶ Proposition d'accueil d'un volontaire pour une mission d'intérêt général dans le cadre du Service National Universel
- ▶ Admission en non-valeur
- ▶ Tarifs cantine et garderie 2021-2022
- ▶ Prise en charge de transport en autocar, pour les élèves, concernant les trajets Branches-piscine d'Auxerre.
- ▶ Remboursement de frais à un élu
- ▶ Indemnité à un élu
- ▶ Affaires et questions diverses

A 19 heures 30, le maire, Emilie LAFORGE, déclare la séance ouverte.

Présents : Emilie LAFORGE, Alain MANOUVRIEZ, Gaëlle GUILLOTON, Apolline CAILLOZ, Yannick DAGUET, Bertille SINTHOMEZ, Angélique MOREL, Lisette COLLADO, Florian GAGNE, Patrice LIBOSSART

Absents excusés : Sylvain FOURNIER pouvoir à Alain MANOUVRIEZ

Bertille SINTHOMEZ est élue secrétaire de séance

- **Ajout d'un point à l'ordre du jour**

Madame le maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adjoindre le point suivant à l'ordre du jour:

Simplification et ajustement complémentaire de l'attribution de compensation (AC)

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'ajout de ce point.

En effet, afin de simplifier la lecture de l'attribution de compensation et de limiter les ajustements en cours d'année, il est proposé de sortir certaines composantes de l'AC.

Cela concerne la refacturation des services communs « autorisation du droit des sols » et la « protection des données personnelles ».

La facturation de ces services communs se fera par l'émission d'un titre de recettes en année N+1 selon les modalités de calcul définies dans la convention et l'exécution des dépenses de l'année passée.

Enfin, il est présenté la suppression du prélèvement de l'adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement. Lors de la construction du budget primitif 2021, la Communauté a fait le choix de porter en directe la dépense

sans compensation. Il convient donc d'arrêter la déduction de cette adhésion sur l'attribution de compensation des communes concernées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet ajustement.

- **Approbation du compte-rendu précédent**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance précédente.

- **Travaux**

Travaux de la place de l'église :

Les travaux réalisés en 2018 sur la place de l'église se dégradent très rapidement (les enrobés ou béton désactivé le long des caniveaux s'effritent, les eaux de pluie stagnent derrière la fontaine...)

Deux solutions : contentieux ou réparation par l'entreprise prise en charge en totalité. A l'unanimité, le conseil municipal charge le maire d'établir un protocole d'accord amiable entre la commune, le maître d'œuvre et l'entreprise ETPB par la réparation des désordres et malfaçons, sans charge financière pour la commune.

Logements communaux :

→ Peinture intégrale, changement des fenêtres, salle de bains complète, cuisine et sols.

Sylvain MICHOT ► Devis menuiserie : 8 104.48€ Devis SDB + cuisine : 9 537.28€
CC PEINTURE ► Devis peinture : 15 860€

Soit un total pour les 2 logements de 33 501.76€HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander une subvention au Conseil Départemental au titre de l'opération village de l'Yonne.

- **Contrat éclairage public**

Notre contrat d'entretien d'éclairage public avec la société EIFFAGE a pris fin. Pour information → contrat = 840€TTC/an + fournitures soit sur 4 ans un total de 12 393.39€TTC.

Nous avons 4 commandes, 67 points lumineux et 16 appareillages LED.

La commune a sollicité plusieurs prestataires.

La société EIFFAGE, le Syndicat Départemental des Energies de l'Yonne et SPIE.

EIFFAGE : 792 €/an sans fourniture ni déplacement.

SDEY : maintenance par convention → 1 010€/an y compris fournitures.

SPIE : ne souhaite pas répondre car non compétitif.

A l'unanimité, le conseil municipal charge le maire de signer la convention avec le SDEY pour l'entretien de l'éclairage public.

- **Proposition d'accueil d'un volontaire pour une mission d'intérêt général dans le cadre du Service National Universel**

Nous avons reçu, le 24 juin dernier, un groupe de 8 jeunes volontaires du Service National Universel (SNU) pour une action lors de leur formation. Le maire rappelle que la mission consistait à nettoyer les chemins communaux en forêt communale. Cette matinée a été un succès.

Les jeunes doivent ensuite effectuer une mission d'intérêt général d'une durée de 84 heures sur une année.

Le maire propose que la commune puisse accueillir un jeune dans ce cadre. Sa mission serait l'organisation, le développement et mise en œuvre des manifestations communales.

Il est précisé que le jeune n'est pas rémunéré.

A l'unanimité, le conseil municipal charge le maire de rédiger la mission d'intérêt général pour l'accueil d'un jeune dans le dispositif SNU.

- **Admission en non valeur**

Le trésorier de Joigny demande l'admission en non valeur d'un titre de 0.60 € (montant inférieur au seuil des poursuites).

Il est précisé que le mandat doit être émis à l'article 6541 en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2021.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte.

- **Tarifs cantine et garderie 2021-2022**

Comme chaque année, le conseil municipal doit délibérer sur les tarifs de la cantine et de la garderie.

Tarifs actuels :

Cantine	3.70 € le repas (pour Fleury et Branches)
Cantine	5.90 € (pour les extérieurs)
Garderie matin	1.30 €
Garderie soir	2.60 €

Le restaurateur API a précisé que les tarifs restent inchangés pour l'année scolaire à venir.

Le maire propose de maintenir ces tarifs pour l'année scolaire 2021-2022.

La commune de Fleury la Vallée a délibéré le 2 juillet dernier et a décidé de ne pas augmenter les tarifs.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de maintenir les tarifs présentés ci-dessus pour l'année scolaire 2021/2022, pour la cantine et la garderie.

- **Prise en charge du transport en autocar pour les élèves concernant les trajets Branches-piscine d'Auxerre**

Un créneau a été accordé à la classe des CE2 de Branches pour l'accès à la piscine d'Auxerre. La période retenue est du 6 septembre au 21 octobre 2021, les lundis et jeudis, départ de Branches à 13 h 25, retour à 15 h 30.

Il convient d'organiser le transport en autocar.

Trois devis ont été sollicités :

Cresson Voyages :	110 € TTC par jour
Transarc :	135 € TTC par jour
Transdev :	75 € TTC par jour

Il est proposé de retenir le devis de la société TRANSDEV pour 75 € TTC par trajet soit 1050 € TTC pour toute la période (14 jours).

A l'unanimité, le conseil municipal retient le devis de la société TRANSDEV.

- **Remboursement de frais à un élu**

Ce point est annulé car l'élu ne souhaite pas bénéficier du remboursement.

- **Indemnité à un élu**

Lors d'un entretien entre le maire et son premier adjoint, celui-ci a exprimé le souhait de ne plus percevoir d'indemnité mais conserver ses délégations.

Il convient de prendre une délibération précisant que le 1^{er} adjoint au maire, Alain MANOUVRIEZ, ne percevra plus d'indemnité de fonction à compter du 1^{er} août 2021.

Alain MANOUVRIEZ ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que seuls le 2^{ème} et 3^{ème} adjoint seront indemnisés selon le barème voté le 28 mai 2020, à compter du 1^{er} août 2021.

- **Affaires et questions diverses**

- La communauté de l'Auxerrois a organisé, samedi dernier, un chantier d'arrachage du raisin d'Amérique dans la forêt. Les travaux se sont très bien passés par des bénévoles d'associations et des habitants du village. Cette plante invasive a déjà fait l'objet de campagnes antérieures et de futures actions identiques seront entreprises.

- problème des corbeaux : le Gaec de Chichery a interrogé le maire concernant un problème de dégâts de cultures dû aux corbeaux. Après renseignements et échanges, la commune de Branches ne semble pas concernée. Les chasseurs de la société de chasse de Branches sont déjà intervenus.

- Extension du pass sanitaire à partir du 21 juillet :

Compte-tenu des nouvelles dispositions, il est retenu de ne pas louer la salle des fêtes pour le mois d'août. Les contraintes imposées lors de manifestations en extérieur et intérieur, pour plus de 50 personnes, sont trop importantes et difficiles à mettre en place, le conseil municipal décide d'attendre l'évolution de la situation sanitaire.

- Pierre du pont sur le CV7 remise en place la semaine prochaine → 3 304.80€TTC remboursés par l'assurance.

Clôture de la séance à 20h30